**Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt**
**Secrétariat général**

**Arrêté portant nomination au**
**comité national du réseau d'information comptable agricole**

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le décret no 2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche ;

Vu le décret no 2010-178 du 23 février 2010 relatif à la création d'un n réseau de données dénommé réseau d'information comptable agricole - RICA France,

## Arrête

**Art. 1er** – Sont désignés membres du comité national du réseau d'information comptable agricole :

En qualité de représentants du ministère en charge de l'agriculture,
- le secrétaire général ou son représentant
- le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ou son représentant
- le chef du service des affaires financières, sociales et logistiques ou son représentant.

En qualité de représentant de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture,
- le directeur général ou son représentant.

En qualité de personnalités qualifiées pour un mandat de trois années à courir à partir de la date de la première réunion du comité,
- Monsieur Philippe BOULLET, directeur du développement – Conseil National du Réseau CER FRANCE
- Monsieur Alban THOMAS, chef de département INRA.

**Art. 2** – Le secrétaire général du ministère ou son représentant assure la présidence du comité. Il fixe les règles de son fonctionnement, la périodicité de ses réunions et l'audition éventuelle d'experts.

**Art. 3** – Le service de la statistique et de la prospective du ministère en charge de l'agriculture prépare les travaux du comité et en instruit les décisions. Il anime par ailleurs un groupement de valorisation des données recueillies par le réseau RICA France.

**Art. 5** – Le secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 SEP. 2013

Le secrétaire général,

Jean-Marie AURAND